

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 54 du 22 juillet 2022

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 8

ARRÊTÉ N° 1339

portant abrogation de l'arrêté N° 1339 du 26 octobre 2004 relatif aux principes de gestion du personnel militaire de l'armée de terre.

Du 10 juillet 2022

ARRÊTÉ N° 1339 portant abrogation de l'arrêté N° 1339 du 26 octobre 2004 relatif aux principes de gestion du personnel militaire de l'armée de terre.

Du 10 juillet 2022

NOR A R M T 2 2 0 1 6 8 7 A

Texte(s) abrogé(s) :

- Arrêté N° 1339 du 26 octobre 2004 relatif aux principes de gestion du personnel militaire de l'armée de terre.

Référence de publication :

Le ministre des armées,

Arrête :

Art. 1^{er}. L'arrêté N° 1339 du 26 octobre 2004 relatif aux principes de gestion du personnel militaire de l'armée de terre est abrogé.

Art. 2. Le présent arrêté est publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre des armées et par délégation :

*Le général d'armée,
chef d'état-major de l'armée de terre,*

Pierre SCHILL.